



CSA SPIP JUIN 2026

AUSSI CHAUD QUE

RICHE D'ÉCHANGES

Ce 23 juin nous étions réunis en instance de dialogue social départemental à Varcès. L'occasion pour nous, même si ces journées de travail sont denses, de voir les conditions de travail de nos collègues et de partager avec elles/eux les affres qu'ils vivent au quotidien. Ou quand l'injustice fragilise l'exercice de notre métier. Et de fait, fait aussi écho à notre déclaration liminaire...

Ce CSA a permis d'obtenir des éléments attendus :

- **la nouvelle charte des temps** sera examinée par le CSA-I d'octobre. Dès lors, pas de changements des horaires avant la fin d'année...
- **les ACT** ont vu les budgets être alloués il y a peu au service. Les achats sont soit impulsés soit en cours de réflexion pour s'assurer de la présence des produits attendus.
- **la note Télétravail** a été toilettée pour être à jour administrativement. Ce sujet a permis aussi de rappeler que ponctuellement des agents peuvent faire la demande d'augmenter leur nombre de jours de télétravail si des conditions exceptionnelles de travail viennent l'exiger. Ces demandes motivées seront analysées avec bienveillance.
- **Le sondage sur des horaires d'été** que nous avons impulsé a vu un peu moins de 20 % de réponses, avec 2/3 de celles-ci favorables à la mise en œuvre d'horaires adaptés à la canicule. Ces derniers jours confortent l'inadaptabilité de nos bureaux aux fortes chaleurs et le besoin de se préserver. L'idée est cependant de ne pas perdre de temps et de s'approprier ce sujet pour analyser la souplesse nécessaire à avoir pour que cette mesure voulue au bénéfice des agents et des usagers ne crée pas des problèmes cornéliens (choisir entre ses enfants et son travail par exemple) et un surplus de travail (travailler de 7h à 14h mais assurer une permanence téléphonique jusqu'à 17h par exemple). **Sur ce sujet, et comme sur tous les autres, vous pouvez compter sur le SNEPAP-FSU pour porter votre voix !** Nous attendons maintenant que la Direction pose le la pour que nous puissions mettre en musique un besoin porté par les équipes et par les syndicats. Notons que le MO Grenoble lance un test dans cette optique.
- Un classique point sur les RH du département avec comme point significatifs de nombreux départs à la retraite qui voient de nombreuses figures emblématiques partir à de belles occupations. Malheureusement, la DGAP ne remplace toujours pas immédiatement ces départs ce qui fait que certains services, comme le MO Grenoble, vont vivre quelques mois difficiles avec une carence de postes significative.

Par ailleurs, lors de cette instance nous avons longuement échangé autour de thèmes intenses :

- **la validation des rapports** concernant le crime organisé. L'essentiel des échanges a été de rappeler la possibilité pour les agents de demander l'anonymisation pour protéger leur identité. Dans cette même veine, nous soutenons cette idée que les rapports relatifs à ce public soient portés par la Direction, l'idée étant de soutenir les agents inquiets par ces écrits qui peuvent potentiellement prêter le flanc à des risques.
- Un échange sur **le suivi différencié**. Face à la charge de travail folle à laquelle nous sommes tout-es confronté-es, comme nous l'évoquions dans notre liminaire justement, et dans l'optique de faire baisser la pression carcérale, il était demandé aux organisations syndicales quelles solutions nous préconiserions. Le SNEPAP-FSU a souligné l'importance de garder le lien avec l'usager contraint mais que celui-ci diffère selon l'intensité du besoin ; surtout, nous pensons que l'action doit prendre le pas sur les groupes de travail et la réflexion, surtout après tant d'années de tergiversations. Nous avons ainsi porté un plan un 5 points :
 - rencontre avec les JAP pour les informer que nous allons procéder à une large revue d'effectif dans l'optique de se consacrer aux personnes repérées nécessitant un suivi fort
 - revue de dossier de chaque agent sur une semaine avec un DPIP pour analyser, repérer et trier les besoins d'interventions. Nécessité d'une présence de 3 à 4 DPIP pour que cette opération puisse faire sur une période courte (un mois ?). Rédaction d'une note ou d'un rapport succinct pour indiquer aux magistrats les modalités de suivi retenue.
 - Utilisation des outils d'évaluations (entre le RPO et les sites pilotes LSC/MI, tous-ses les agents son formé-es à l'évaluation criminologique) pour donner du poids à cette pensée structurée et objective
 - Une fois mise en œuvre cette remise à niveau des effectifs, deux axes s'offrent au service. Soit la création d'un pôle d'évaluation puis affectation à des agents de suivi ; soit un suivi classique par chaque agent avec la possibilité de tenir les délais, tout le monde étant à jour de ses écrits.
 - Comme évoqué par les syndicats présents, la question se pose aussi du suivi des personnes soit géré au nom du SPIP et non le/la CPIP. Telles les mesures de surveillance électronique par les ASE et les suivis administratifs par les PA, les deux sous la resposabilité d'un-e CPIP ou DPIP.
- Le dernier point d'échange était dédié au **thème des OQTF**, l'obsession de la droite et de l'extrême droite, bien plus que la canicule et le partage des richesses (qui permettrait ainsi de mieux payer les agents de l'État...). La direction du SPIP a rencontré cette équipe de la Préfecture ainsi que le directeur chargé de la sécurité de l'Isère. Il a été rappelé les lignes rouges du SPIP trop souvent dépassées et il semblerait que l'écoute de ce service ait été authentique, d'autant plus que la direction du SPIP a proposé des solutions. À voir à l'usage la portée de cette rencontre.

Au final, ce CSA a été d'avantage un espace de réflexion qu'à l'accoutumée. Les échanges nombreux et les expressions différentes permettent à la direction de saisir encore mieux les subtilités du SPIP 38.

Le SNEPAP-FSU a veillé à faire entendre la voix des personnels

tout en posant aussi un cadre de défense du service public & de ses agents.

Le SNEPAP-FSU vous souhaite, maintenant, un bel été de repos et de vacances

Vos représentants du personnel

REGION AURA - DISP LYON



Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

✉ 12-14 rue Charles Fourier — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05

mail : snepap@fsu.fr Site internet : snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>

